



ARRÊTÉ

Liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Ingénieur Territorial au choix au titre de la promotion interne Année 2024

Le Président du CENTRE DE GESTION,

Vu le Code Général de la Fonction Publique;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de gestion ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion du Pas-de-Calais en date du 3 décembre 2021 portant sur les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

Vu les demandes de réinscription formulées par des agents inscrits le cas échéant sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion ;

Considérant que 8 recrutements sur l'année 2023 et qu'un reliquat de 2 recrutements de l'année 2023 pour l'année 2024 dans le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux au choix ont été recensés dans l'ensemble des collectivités et établissements publics affiliés permettant 5 inscriptions de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

Considérant que l'application de la clause de sauvegarde est plus favorable et permet **8 inscriptions** de fonctionnaires sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne.

ARRÊTE

Article 1 :

Au titre de l'année 2024, sont inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au choix, les 8 agents suivants :

M. Grégory BONNIERE, au SIVOM du Béthunois

M. Guy CHEMIN, commune de MARQUISE

M. Bruno COSSEMENT, au Syndicat Mixte EDEN62 à DESVRES

M. Stéphane DEBUSSCHERE, commune de AIRE SUR LA LYS

Mme Maité DUTHIEUW-COVEZ, à la Communauté d'Agglomération Romane

M. Sébastien HUCHIN, à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à LENS

M. Christophe NAVARRE, à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à LENS

M. Fabrice VERGEZ, commune de MONTIGNY EN GOHELLE

Article 2 :

Au titre de l'année 2024, sont réinscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur au choix :

En 1^{ère} réinscription :

Mr Julien POULLE, à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin à LENS

En 2^{ème} réinscription :

M. Christian DEFFOLIN, mutation dans un autre département

Mme Laetitia LUDWIKOWSKI, à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à LENS

Mme Aline PRUVOST, à la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane

En 3^{ème} réinscription :

M. Jean-Luc REGNIER, à la Communauté d'Agglomération BETHUNE-BRUAY, Artois Lys Romane

Article 3 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable deux ans. L'inscription est renouvelable deux fois. L'intéressé devra faire connaître par écrit un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat,

Fait à BRUAY-LA-BUISSIÈRE, le 11 Avril 2024

Le Président,



Joël DUQUENOY

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, qui peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.